



DEMANDE D'ACTES D'ETAT CIVIL :

SERVICE GRATUIT

POUR RAPPEL :

Les extraits ou copies d'acte de naissance, décès, mariage...sont des démarches que vous pouvez réaliser **GRATUITEMENT** auprès des services de la Mairie (du lieu de l'évènement).

A BOULIGNY

Vous pouvez obtenir ces documents en vous rendant à la Mairie ou par mail
(etatcivil.bouligny@orange.fr)

Certains sites internet vous proposent de réaliser ces démarches à votre place contre rémunération :

RESTEZ VIGILANTS

Appelez directement en mairie au 03/29/87/93/08